AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-1-4-75021491

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"
(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 83-81-55 - 83-82-55)
PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B. P. n° 20 — 31130 BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 50 F.
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 R TOULOUSE

- Bulletin N° 36 (7ème envoi 1975) 26 Mars 1975

/ARBRES A FRUITS A PEPINS/

- Tavelures du poirier et du pommier :

Les pluies tombées depuis l'envoi de notre bulletin du 13 mars ont toutes permis des projections d'ascospores, soit importantes à moyennes (tavelure du poirier), soit faibles à très faibles (tavelure du pommier).

Mais, ces précipitations, ayant eu lieu pour la plupart à température basse, ont été peu favorables aux contaminations. Seules celles des 14-15 ont pu être à l'origine d'infections sensibles surtout en ce qui concerne la tavelure du poirier. Nous rappelons qu'aux températures inférieures ou voisines de 5°, les risques d'attaques sont pratiquement nuls.

En fait, depuis que les arbres sont réceptifs, c'est essentiellement la période du 6 au 9 mars qui a pu permettre des contaminations graves dont les taches correspondantes devraient se manifester lors des premiers jours d'avril, après une durée d'incubation particulièrement longue pour notre région. A noter, cependant, que quelques taches sont déjà apparues dès le 10 mars en vergers très infestés en 1974, sur des fleurs de variétés de poiriers à débourrement précoce (Duchesse d'Angoulême, Passe Crassane notamment) à la suite de contaminations par conidies des rameaux ayant eu lieu du 12 au 14 février.

Lors des pluies à venir, les émissions de germes vont se poursuivre et s'intensifier, surtout si les précipitations sont accompagnées d'un net réchauffement.

Il serait donc prudent, dans ces conditions, de renouveler la protection des arbres malgré le faible accroissement de la végétation enregistré depuis une quinzaine de jours.

- Araignée rouge (Panonychus ulmi) :

Les éclosions d'oeufs d'hiver sont commencées mais avec une grande lenteur. Il est donc encore nettement trop tôt pour intervenir.

/ARBRES A FRUITS A NOYAU/

- Hoplocampe des prunes :

Quelques insectes sont apparus à partir du 17 mars mais le temps froid de la dernière décade écoulée a fortement réduit leur activité. Il est inutile de prévoir un traitement particulier.

- Fusicoccum amygdali (Chancre du pêcher) :

Dans les quelques vergers envahis par ce champignon, poursuivre la suppression systématique des rameaux attaqués. Les ramasser et les brûler. Jusqu'au stade du fruit noué, on peut en complément appliquer un traitement avec l'un des produits suivants : Zirame (175 g de MA/hl) ou T.M.T.D. (175 g de MA/hl) ou Captane (250 g de MA/hl).

/CULTURES LEGUMIERES/

- Rouille de l'ail :

On observe actuellement d'assez nombreuses pustules de ce champignon sur ails sauvages et cultures de poireaux.

P.152

Il est possible d'assurer une bonne protection en utilisant, dès maintenant, l'un des produits suivants : Mancozèbe (240 g de MA/hl), Manèbe (160 g de MA/hl), Propinèbe (210 g de MA/hl).

Rappelons qu'il est nécessaire de protéger les cultures jusqu'au début du mois de juin.

/CULTURES ORNEMENTALES/

- Rouille blanche du Chrysanthème (Puccinia horiana Hern.) :

Cette maladie continue à se manifester dans notre région. Elle est surtout dangereuse au printemps et à l'automne.

Nous rappelons qu'elle se traduit par l'apparition, principalement à la face inférieure des feuilles, de ponctuations blanchâtres ressemblant à de petites verrues de 2 à 5 mm de diamètre.

La lutte peut être envisagée :

- préventivement, par des traitements à base de Manèbe (160 g de MA/hl), Mancozèbe (160 g de MA/hl), Zinèbe (200 g de MA/hl), Oxycarboxine à 30 g de MA/hl (Plantvax) ;
- curativement, c'est-à-dire lorsque les symptômes de la maladie sont apparus, avec : l'Oxycarboxine à 30 g de MA/hl (Plantvax), la Triforine à 30 g de MA/hl (Funginex).

Ne pas dépasser ces doses en raison des risques de phytotoxicité ; traiter, autant que possible, en fin de journée, et alterner les produits à intervalle de 10 à 15 jours.

/GRANDES CULTURES/

COLZA :

- Méligèthes - Charançons des siliques (C. assimilis) :

Depuis quelques jours, les captures sont nulles dans les postes de piégeage du Gers, de la Haute-Garonne et du Tarn. Les températures relativement basses enregistrées sont responsables de cet arrêt d'activité des insectes. Les colzas sont, pour la plupart, au stade boutons accolés dégagés, boutons séparés, et certains ont leurs premières fleurs ouvertes ; ils ont, selon les situations, une végétation irrégulière et une surveillance attentive des cultures est nécessaire surtout si les températures s'élèvent.

En ce qui concerne les attaques éventuelles des méligèthes, nous signalons que, lorsque les fleurs s'épanouissent, les dégâts deviennent négligeables ; il n'y a donc alors plus nécessité d'intervenir contre ces insectes.

- Traitements des colzas et Protection des abeilles :

L'arrêté ministériel du 25 février 1975 stipule, dans son titre II, article 8, relatif aux dispositions particulières concernant la protection des abeilles et autres insectes pollinisateurs, que les traitements réalisés au moyen de produits présumés dangereux pour les abeilles sont interdits, quel que soit l'appareil applicateur utilisé sur toutes cultures visitées par les abeilles pendant la floraison.

En conséquence, seuls peuvent être utilisés les produits insecticides reconnus "non dangereux pour les abeilles" lorsque les premières fleurs sont ouvertes.

Liste des produits reconnus non dangereux pour les abeilles : Chinomethionate ; Chlorphenamidine ; Dicofol ; Diethion ; Endosulfan ; Hydroxyde de Tricyclohexyletain ; Phosalone ; Pyrethrines synergisées ; Rotenone ; Tetradifon ; Tetrasul ; Thioquinox ; Toxaphène et Polychlorocamphanes.

/REMARQUE IMPORTANTE/

Dans la revue PHYTOMA de Mars 1975, page 42, deux erreurs doivent être rectifiées:
- Les mentions "non dangereux pour les abeilles" ne s'appliquent pas au Carbophenothion et au Drazoxolon mais bien au Chinomethionate et à l'Endosulfan.

Les Ingénieurs chargés des
Avertissements Agricoles,
J. BESSON - E. JOLY - G. MELAC

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"MIDI-PYRENEES",
P. TEISSEIRE

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.